LIAISONS SOCIALES CONFÉRENCE

MATINÉE D'ACTUALITÉ

Entretien professionnel

Mode d'emploi et bonnes pratiques

Mardi 6 octobre 2015

Paris

2e ÉDITION

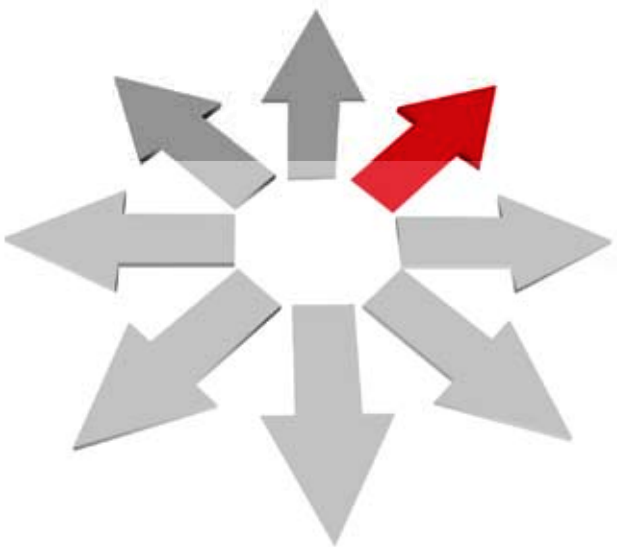

Wolters Kluwer

LIAISONS SOCIALES CONFÉRENCE

Entretien professionnel

Mode d'emploi et bonnes pratiques

ÉDITO

Tout employeur, quel que soit l'effectif de l'entreprise, doit désormais organiser au moins tous les deux ans un nouvel entretien avec l'ensemble de ses salariés. L'objet de cet entretien, à ne pas confondre avec l'entretien d'évaluation, est d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle de chacun et d'identifier les formations qui peuvent y contribuer.

Cette nouvelle obligation, assortie de sanctions en cas de non-respect, soulève de multiples interrogations : **qui doit assurer l'entretien ? Est-il obligatoire pour le salarié ? Peut-il refuser ? Quel formalisme mettre en place ? Sur quoi l'entretien doit-il déboucher ? Comment l'articuler avec les entretiens existants ? Que faut-il prévoir pour les représentants du personnel ?**

Autant de questions qui seront abordées au cours de cette matinée destinée à vous apporter un éclairage complet et opérationnel sur ce nouveau dispositif, en vous indiquant les **solutions concrètes de mise en œuvre.**

Cette matinée est animée par **Vincent SZPYT,** journaliste spécialisé formation-emploi au quotidien Liaisons sociales

Les intervenants

Alexandra KLAMECKI,
consultante en développement RH, Umana

Elisabeth LAHERRE,
avocat associé, Coblence & Associés

Mardi 6 octobre 2015 De 9h00 à 11h30

PROGRAMME

Ouverture : Vers le renforcement du droit à formation.

De l'évolution de la jurisprudence à la loi du 5 mars 2014

Les modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel

Quelles sont les entreprises et les salariés concernés ? Les CDD sont-ils éligibles ? Les contrats d'apprentissage ? Quid des salariés mis à disposition ? A partir de quelle date organiser l'entretien ? Selon quelle périodicité ? Faut-il informer et/ou consulter le CE ? Le CHSCT ? A quel moment ?

Contenu et modalités de l'entretien professionnel

- **Contenu de l'entretien : ce qu'impose la loi**

  Sur quoi porte-t-il ? Quels sont les points obligatoires à aborder ? Retour d'un congé maternité, parental, sabbatique, d'un mandat syndical… Focus sur les cas de reprises d'activité.

- **Organisation de l'entretien : les bonnes pratiques**

  Est-il obligatoire pour le salarié ? A-t-il le droit de refuser l'entretien ? Faut-il convoquer chaque collaborateur ? Selon quel formalisme ? Représentant RH, responsable formation, manager : qui doit mener l'entretien ? Quels sont les droits du salarié durant l'entretien ? Peut-il se faire assister ? Le point sur les différentes étapes clés de l'entretien professionnel, les supports à prévoir.

  Comment rédiger le compte-rendu d'entretien ? Quel doit être son contenu ? Faut-il faire signer le compte-rendu ? Est-ce suffisant ? Sur quoi l'entretien doit-il déboucher ?

- **L'entretien pour les représentants du personnel : que faut-il prévoir spécifiquement ?**

Quels sont les risques pour l'employeur ?

A défaut d'entretien ou d'action de formation/progression salariale ou professionnelle, quelles sont les sanctions encourues ?

Abondement au compte personnel de formation, licenciement jugé sans cause réelle et sérieuse : les points de vigilance à ne pas omettre.

Comment articuler l'entretien professionnel avec les entretiens existants ?

A quoi l'entretien professionnel se substitue-t-il ? Quels sont les entretiens à maintenir ? Comment les articuler entre eux ? Entretien professionnel et entretien annuel d'évaluation : faut-il les fusionner ? Le point sur le calendrier à tenir

LIAISONS SOCIALES CONFÉRENCE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier à : Liaisons sociales Formation - Case Postale 717
Wolters Kluwer France - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter : Tél : **01 76 73 30 30**
Courriel : liaisonsformation@liaisons-sociales.com

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

002682 121

Entretien professionnel

Mode d'emploi et bonnes pratiques

Mardi 6 octobre 2015 • De 9h00 à 11h30 • Paris

Conseil National des Barreaux — FORMATION CONTINUE DES AVOCATS n° d'homologation 15 - 018

❑ **OUI** je souhaite m'inscrire à la **Conférence d'actualité Liaisons sociales** du **mardi 6 octobre 2015** « Entretien professionnel - Mode d'emploi et bonnes pratiques » au prix de 570 €HT, soit 684 €TTC (TVA 20%).

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

❑ je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 €HT, soit 396 €TTC (TVA 20%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro client : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Ville : _____

Participant : ☐ MME ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Ligne directe : ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋

Courriel : _____

Inscription gérée par : ☐ MME ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Ligne directe : ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋

Courriel : .....

Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison Sociale : _____

Service ou contact : _____

Adresse : _____

_____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Ville : _____

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnait avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 25 septembre 2015**. A défaut la formation sera facturée intégralement.

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre ❑.

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :
www.liaisons-conference.fr
www.viadeo.com/fr/company/liaisons-sociales-formation
www.twitter.com/LS_Formation

Wolters Kluwer France SAS au capital de 155.000.000,00 € - TVA FR 55 480 081 306 - SIREN 480 081 306 RCS Nanterre.